

Séance du jeudi 06 novembre 2025

Date de la convocation : 28/10/2025

Le jeudi 06 novembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Stéphan POUGET
Présents : 11	
Représentés : 3	
Absents et excusés : 3	Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL représentée par Jean-Michel DOYEN, Pascal SANLEFRANQUE représenté par Stéphan POUGET
Pour : 14	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT, Ghislaine GUILLERMIER
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Christophe RAYNAUD

Délibération n°DE_2025_45

Objet : Autorisation donnée au Maire pour la signature de l'avenant n° 1 avec Harmonie Mutuelle pour proroger de 12 mois le contrat de couverture Santé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération DE 2019_36 en date du 24 septembre 2019 la commune de Cadalen a adhéré au groupement de commande "Convention de participation à la protection sociale complémentaire de leurs agents" proposé par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour bénéficier d'une convention de participation au 1er janvier 2020 pour la couverture Santé et la Prévoyance d'une durée de 6 ans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat actuel prenant fin au 31/12/2025, une prorogation d'un an a été sollicité auprès des organismes Collecteam (Prévoyance) et Harmonie (Mutuelle) et demande au conseil municipal de signer l'avenant de prolongation pour une durée de 12 mois auprès d'Harmonie (Mutuelle)

Après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0Voix Contre 0 Abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'une durée de 12 mois auprès d'Harmonie (Mutuelle)

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLE



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Christophe RAYNAUD

Mis en ligne le : 12/11/2025

